

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DU PLANAY  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération 031-2024**

L'an Deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures,  
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué dix-sept septembre  
deux mille vingt-quatre  
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

**Présents :** Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Julie CARRE, Caroline GROMIER, Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

**Absents excusés :** Lucas ARTICO (pouvoir donné à Rudy BLANC)  
Fabrice COLLETTE (pouvoir donné à Jean-René BENOIT)  
David FARINHA DE SOUSA (pouvoir donné à Mickaël VALESCH)

**Secrétaire de séance :** Lydie LEROY

Nombre de Membres : 11  
En exercice : 10  
Suffrages exprimés : 10  
Votes pour : 10  
Votes contre : 0  
Abstention : 0

**OBJET : Fixation du loyer du logement communal au villard du Planay**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il convient de déterminer un loyer pour le logement situé au-dessus du secrétariat de mairie situé 2420 route de Pralongnan 73350 PLANAY.

Ce logement d'une superficie d'environ 75 m<sup>2</sup> sert prioritairement au logement des agents communaux qui en exprimerait le besoin.

Il est proposé de fixer le loyer à 350 € / mois, étant précisé que l'occupant devra régler personnellement les factures d'eau et d'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

**FIXE** le loyer de 350 € / mois pour le logement communal situé au Villard du Planay ;

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes  
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean René BENOIT

